



**Association
des collèges
communautaires
du Canada**

ACCÈS POUR TOUS

**Mémoire de l'ACCC présenté au Comité permanent des ressources humaines,
du développement social et de la condition des personnes handicapées**

Mémoire préparé par : Association des collèges communautaires du Canada
1223, rue Michael nord, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1J 7T2
Tél. : 613-746-2222 Téléc. : 613-746-6721
Web: www.accc.ca

Date : Mars 2007



À titre de représentant national et international des 150 collèges communautaires, instituts de technologie, cégeps et collèges universitaires publics, l'**Association des collèges communautaires du Canada** a pour responsabilité première de promouvoir activement les discussions et le débat sur le rôle et les capacités qu'ont ces établissements en matière de développement économique et social du pays. Nos établissements, qui comptent au pays plus de 900 campus fréquentés par un million et demi d'étudiants à temps partiel et à temps plein, et où travaillent 60 000 professionnels, jouent un rôle central dans les programmes de mise à niveau des compétences des employeurs et des particuliers financés par l'État et ils assument depuis longtemps la mise en œuvre des programmes de recyclage fédéraux pour les sans-emploi.

Les compétences, les connaissances et l'esprit d'innovation des particuliers deviendront les moteurs les plus puissants de la prospérité économique et sociale du Canada. Ainsi, pour garantir une offre régulière de travailleurs qualifiés, le Canada devra mobiliser toutes ses ressources pour demeurer concurrentiel au sein de l'économie mondiale.

La hausse des exigences professionnelles, les changements technologiques rapides, le vieillissement de la population, la contraction de la main-d'oeuvre et la baisse rapide du nombre de travailleurs qualifiés dans presque toutes les industries entraîneront bientôt une diminution de la croissance de la main-d'oeuvre à l'échelle nationale, de sorte que les travailleurs, en particulier les travailleurs qualifiés, deviendront une denrée de plus en plus rare partout au pays. Nous ne pouvons pas, à titre de nation, continuer d'ignorer les réalités de notre main-d'oeuvre actuelle et future :

- Le nombre de travailleurs qualifiés au Canada est en très forte baisse. D'ici l'an 2020, on prévoit que les pénuries de main-d'oeuvre atteindront 950 000 personnes.¹
- D'après les résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes, 42 pour cent des Canadiens en âge de travailler ont des aptitudes de littératie inférieures au niveau nécessaire pour participer pleinement à l'économie du savoir. Nous ne pouvons vraiment progresser à titre de pays si nous laissons derrière près de la moitié de notre population!²
- Dans un proche avenir, les Autochtones et les immigrants représenteront un pourcentage important de la population active et nécessiteront une attention particulière dans toutes nos stratégies de formation.
- Nous devons faciliter l'accès aux études postsecondaires et aux occasions de formation pour tous les Canadiens, afin qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires pour être productifs et contribuer à la prospérité sociale et économique du Canada.

Étant donné que le principal avantage concurrentiel du Canada sera la qualité de sa main-d'oeuvre, l'Association estime qu'il est donc crucial de miser sur la formation et le développement de compétences, piliers d'une économie du savoir. D'importants progrès ont vu le jour dans l'édification d'une société prospère et inclusive qui donne à ses membres la possibilité de développer leurs compétences et leur savoir, et de contribuer ainsi à leur tour à la société et à l'économie. Mais le Canada doit encore s'assurer qu'il dispose d'une population active très qualifiée capable de s'adapter aux exigences de l'économie de demain et de la diriger, et qu'il fait le meilleur usage possible des compétences des personnes actuellement sur le marché du travail. Le Canada doit continuer de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes qui offrent à tous les Canadiens la possibilité d'intégrer cette économie axée sur les compétences et ensuite les aider à en demeurer des participants actifs. Cela comprend les travailleurs qui veulent faire avancer leur carrière en améliorant leurs compétences et leur formation, certains groupes à risque, comme les apprenants adultes dont les compétences essentielles sont élémentaires ou faibles, les Autochtones, les immigrants, les travailleurs âgés déplacés, les personnes qui vivent dans des collectivités éloignées ou isolées et les travailleurs saisonniers. **D'autres investissements visant à renforcer les capacités des ressources humaines doivent figurer au haut des priorités du Canada en matière de politiques sociales et économiques.**

1 Les Ententes sur le développement du marché du travail : impact sur l'éducation et la formation, La série de discussions, Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation, 2001

2 Movement for Canadian Literacy, Literacy in Canada: It's Time for Action, novembre 2004

Le moment est venu pour tous les intéressés – tous les paliers de gouvernement, les syndicats, l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaire – de travailler de concert pour élaborer une stratégie qui répond aux besoins des employés et des sans-emploi, et qui tient compte de la diversité des personnes qui ont besoin de possibilités d'apprentissage et de formation.

Il est impératif que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file pour élaborer un **Programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien** qui garantira qu'un enseignement et une formation de qualité au niveau postsecondaire sont à la portée de tous les Canadiens.

Un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien

Le programme, constitué d'un ensemble de politiques et d'initiatives nationales majeures, permettra de s'assurer que le Canada met en place les ressources nécessaires pour se constituer une main-d'œuvre hautement qualifiée et sachant s'adapter en vue de défier la concurrence mondiale.

Principes

- Ce programme doit reposer sur le principe d'inclusion, garantissant l'accès, pour **tous** les Canadiens, aux possibilités d'apprentissage. Il vise à donner l'occasion à tous de développer leurs compétences et leurs connaissances afin de réaliser leur plein potentiel. Il doit permettre :
 - de mettre à niveau les compétences de la main-d'œuvre actuelle, et notamment des personnes sous-employées et des travailleurs à faible revenu,
 - d'accélérer la prestation des formations aux métiers spécialisés,
 - de favoriser l'application de nouvelles technologies,
 - d'intégrer les compétences des personnes sans formation postsecondaire;
 - de répondre aux besoins d'apprentissage des Autochtones;
 - de favoriser l'intégration des immigrants au marché du travail,
 - d'offrir des possibilités d'apprentissage aux personnes handicapées, aux Canadiens vivant dans les régions urbaines, rurales, éloignées et nordiques,
 - de cibler la perte de productivité des personnes sans-emploi, des apprenants adultes au niveau de connaissances essentielles limité ou faible, des travailleurs âgés licenciés aux compétences insuffisantes pour retrouver un emploi et du bassin non exploité des femmes qualifiées à des emplois non traditionnels.

- S'il est vrai que le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de chef de file à ce chapitre, les provinces, les territoires et les collectivités doivent quant à elles fournir des efforts concertés. Les collectivités sont les plus au fait des besoins locaux en ressources humaines. La création de partenariats communautaires rassemblant l'industrie, la main-d'œuvre, les organismes de développement économique communautaire, les collèges et les instituts et autres prestataires de l'enseignement public s'avère donc absolument essentielle.

- Le programme doit promouvoir l'engagement des citoyens à l'apprentissage à vie, en encourageant leur investissement personnel dans l'apprentissage. Le Canada doit développer une culture dans laquelle les individus valorisent le savoir et la formation et possèdent les moyens de saisir les occasions d'apprentissage qui se présentent.

- Le programme doit tirer parti de l'importante contribution des Autochtones et des immigrants à notre société et à notre économie.

Soutenir un programme pancanadien de développement de la main-d'œuvre

L'accès aux études et à la formation postsecondaires est essentiel à la préparation de la main-d'œuvre de demain. En tant que nation, nous devons résoudre nos véritables problèmes et déployer une stratégie proactive pour que chaque Canadienne et chaque Canadien puissent accéder à une éducation et à une formation postsecondaires. L'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle sont les priorités majeures d'un programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien.

Nous souhaitons attirer l'attention du Comité permanent des finances sur les quatre (4) initiatives majeures suivantes :

Fonds d'aide à l'accès aux collèges/instituts

Des initiatives novatrices et souples et des systèmes de soutien seront requis pour répondre aux besoins de formation d'une population diversifiée. À titre de principaux fournisseurs de services de formation professionnelle au Canada, servant 1,5 million d'apprenants, les collèges et les instituts sont bien placés pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre auxquelles est confronté notre pays. Offrant des programmes menant à des diplômes, des programmes d'apprentissage, des programmes d'études supérieures, des programmes d'études appliquées, des diplômes conjoints, des programmes d'enseignement professionnel et technique, des programmes menant à un certificat, des programmes préparatoires à l'exercice d'un métier, des programmes de formation en milieu de travail, ainsi que des programmes de formation en ligne et à distance, les collèges et les instituts sont le choix de la population pour un enseignement postsecondaire accessible et efficace. Les collèges et les instituts ont déjà établi des partenariats avec les syndicats, les ministères gouvernementaux, les conseils sectoriels, les municipalités, les entreprises et l'industrie en vue d'élaborer et d'offrir des programmes et des services de formation en milieu de travail. Parmi les nombreux avantages des programmes de formation personnalisés offerts sur place et conçus par les collèges et les instituts, notons la souplesse qu'ils procurent aux employeurs et aux employés, leur capacité de s'intégrer à la pratique, le transfert immédiat au milieu de travail de compétences et de connaissances nouvelles et améliorées et la reconnaissance de l'expérience de travail antérieure, ainsi que la diminution du temps de formation, des absences et des frais de déplacement.

Pour garantir que les collèges et les instituts répondent de façon plus efficace aux besoins de la main-d'œuvre, l'Association, avec l'appui de RHDSC, a créé l'Unité de soutien aux conseils sectoriels dans le but de collaborer plus étroitement avec différents conseils sectoriels. Cette approche a donné lieu à une plus grande collaboration pour répondre aux besoins en matière de ressources humaines dans tous les secteurs de l'économie afin de garantir que les travailleurs canadiens puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour le marché du travail d'aujourd'hui.

De toute évidence, les collèges et les instituts doivent être à l'avant-plan, travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour élaborer des stratégies de formation futures qui aideront à remédier aux pénuries de main-d'œuvre, à répondre aux besoins d'apprentissage d'une population étudiante diversifiée et qui contribueront à la croissance économique de notre pays.

L'Association recommande la création d'un **Fonds d'aide à l'accès aux collèges/instituts**, qui permettrait aux collèges et aux instituts d'améliorer et d'élargir leur grand éventail de programmes, d'offrir un enseignement et une formation dans différentes formes et différents lieux géographiques, et de répondre aux besoins d'apprentissage d'une population étudiante diversifiée.

Un nouveau système d'assistance aux apprenants

L'existence de mécanismes multiples d'aide financière en tout genre à l'enseignement postsecondaire et la confusion qu'ils suscitent ne font que multiplier les obstacles qui se dressent pour de nombreux apprenants actuels et potentiels. Des études ont montré que la réduction des obstacles financiers au cours des premières années d'études postsecondaires se solde par l'achèvement des études et l'obtention de diplôme pour tous les Canadiens. Nous devons offrir les appuis et les incitatifs nécessaires pour encourager les personnes provenant de groupes non traditionnels à poursuivre et à terminer leurs études et leur formation postsecondaires en temps opportun.

- L'Association recommande la création d'un nouveau système d'assistance aux apprenants, qui :
- soit guidé par les principes d'universalité, de transférabilité, de simplicité, de rationalité et de souplesse d'emploi;
 - réduise la complexité des systèmes actuels;
 - accroisse l'accès à l'éducation postsecondaire;
 - comporte des subventions destinées aux deux premières années d'études postsecondaires, et
 - soutienne les mécanismes d'intégration des étudiants désavantagés, notamment ceux dont les compétences de base sont limitées.

La création d'un transfert en matière d'éducation postsecondaire

Au vu des données de Ressources humaines et Développement social Canada, le défi de renforcer l'économie en alignant le marché du travail aux besoins existants s'annonce encore plus exigeant. RHDSC prévoit que sur les 1,3 millions de nouveaux emplois créés, 72 pour cent d'entre eux nécessiteront une certaine forme d'éducation postsecondaire.

Comme l'ont montré les innombrables mémoires présentés par l'ACCC et d'autres groupes au Comité permanent des finances au fil des années, les coupures budgétaires massives aux transferts en matière d'enseignement postsecondaire ont eu de graves conséquences délétères sur les citoyens canadiens, les collectivités et l'ensemble de notre pays.

De plus, l'incorporation des transferts destinés à l'enseignement postsecondaire au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a induit un manque de transparence et de responsabilisation de la part du Parlement canadien. Le peuple canadien s'attend à recevoir des comptes plus clairs sur la façon dont son argent est dépensé – il veut que le gouvernement lui soumette des objectifs précis et des résultats quantifiables. C'est bien pour cette raison que l'on avait séparé le transfert en matière de santé du transfert en matière de programmes sociaux.

- L'Association recommande la séparation du financement postsecondaire du Transfert canadien social et la création d'un Fonds de transfert en matière d'enseignement postsecondaire, qui rétablisse les niveaux de financement de 1992/1993, et tienne compte de l'inflation et de la croissance démographique.

Infrastructure

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSO) prévoit que la création de nouveaux emplois se fera, en grande majorité, au niveau de professions exigeant des diplômes collégiaux ou des certificats professionnels, tels que les métiers de la construction, du transport, de la santé, des services sociaux, de la technologie informatique et des services de protection.

Afin de maximiser le plein potentiel de nos établissements d'enseignement et garantir qu'ils sont en mesure de répondre à la demande pour des compétences de plus en plus complexes, les collèges et instituts ont besoin d'une infrastructure et d'outils modernes. Ces installations coûtent cher et exigent un renouvellement constant. Nous reconnaissons l'apport financier qui nous a été alloué par le dernier budget fédéral. Cet apport ne peut toutefois combler qu'une faible portion des besoins de nos établissements.

L'Association recommande la création d'un Fonds d'amélioration de l'infrastructure des collèges et instituts, comprenant des fonds pour la modernisation et l'acquisition d'équipement.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) tient à exprimer sa gratitude au Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour avoir entrepris une étude sur l'employabilité au Canada et pour lui avoir donné l'occasion de préciser les secteurs que le comité devrait aborder dans son étude. En conclusion, nous aimerions rappeler à votre attention les principales recommandations formulées dans notre mémoire :

- **Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file avec les autres ordres de gouvernement, les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement et d'autres groupes communautaires pour élaborer et mettre en œuvre un Programme de développement de la main-d'œuvre pancanadien complet qui aidera à combler les pénuries de main-d'œuvre pressantes auxquelles est confronté le Canada.**
- **Le gouvernement fédéral doit réinvestir dès maintenant dans ce qui est essentiel à sa prospérité, c'est-à-dire : dans la qualité, la capacité et l'accessibilité du système d'enseignement et de formation postsecondaires. Les collèges et instituts canadiens représentent la clé maîtresse pour ouvrir la porte à la formation professionnelle pour un large éventail d'apprenants dans toutes les régions du pays.**
- **L'Association recommande la création d'un Fonds d'accès des collèges et instituts qui offrira à l'apprenant aux facettes multiples des services de soutien et des outils au sein des collectivités, en particulier celles dans les collectivités rurales et éloignées, dans des groupes défavorisés dans des cadres urbains et dans des collectivités autochtones où la demande pour les compétences et le développement de la littératie est particulièrement importante.**
- **L'Association recommande la création d'un nouveau système d'assistance aux apprenants qui :**
 - ▶ **soit guidé par les principes d'universalité, de transférabilité, de simplicité, de rationalité et de souplesse d'emploi;**
 - ▶ **réduise la complexité des systèmes actuels;**
 - ▶ **accroisse l'accès à l'éducation postsecondaire;**
 - ▶ **tienne compte des préoccupations des Autochtones, des immigrants et autres groupes désavantagés,**
 - ▶ **et comporte des subventions destinées aux deux premières années d'études postsecondaires.**
- **L'Association recommande la séparation du financement postsecondaire du Transfert canadien social, et la création d'un Fonds de transfert en matière d'enseignement postsecondaire, qui rétablisse les niveaux de financement de 1992/1993, et tienne compte de l'inflation et de la croissance démographique.**
- **L'Association recommande la création d'un Fonds d'amélioration de l'infrastructure des collèges et instituts, incluant des fonds pour la modernisation et l'acquisition d'équipement.**